

BIENVENUE AU CONGRES NATIONAL MARSEILLE 15 OCTOBRE 2021



MERCI



COMMISSION FÉDÉRALE DES ANCIENS SAPEUR-POMPIERS

15 octobre 2021



CONGRÈS NATIONAL DES SAPEURS-POMPIERS DE FRANCE
MARSEILLE 2021

LES INTERVENANTS

- Président délégué de la commission :
Commandant Daniel JOUANADE
- Rapporteur de la commission :
Commandant Jean Pierre MOUSSARD
- Président de la F.N.S.P.F. et de l'O.D.P. :
Contrôleur Général Grégory ALLIONE
- Membres de la commission



LES INTERVENANTS

- Mutuelle Nationale des Sapeurs-Pompiers de France :
Capitaine Christophe BELLOT-ANTONY (Trésorier adjoint)
Monsieur Alexandre THENAISIE (Responsable commercial)
- Anciens Sapeurs-Pompiers du Gard :
Lieutenant-colonel Thierry VALETTE (Délégué départemental A.S.P. du Gard)
Commandant Bernard SAUVAGE



ORDRE DU JOUR

- **Présentation de la commission fédérale** : *changements en 2020 et 2021*
- **Les Anciens et le réseau associatif** : *adhésions et place des A.S.P.*
- **Conjoint survivant** : *prestations règlementaires et actions du réseau*
- **Les Anciens et la pandémie** : *vaccination et actions*
- **Grands dossiers d'actualité** : *P.P.L. Matras, S.S.U.A.P., bonification retraite, 112, réserves des S.I.S.*
- **D.E.T.T.**
- **ASP Mag**
- **Questions diverses**



VOTRE COMMISSION

A.S.P.



Changements en 2020

Midi-Pyrénées



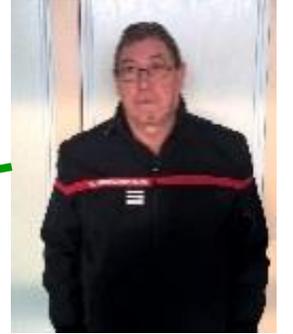
Germinal IBARS



Patrick PES



Centre



Pierre FERRIERE



Éric PEGUIN



Changements en 2021

Poitou-Charentes

André PIET



Aquitaine-Limousin

Raymond MAGNANOU



Simon BRIE



Etienne CASSUTTI



Votre commission

Administrateur



Bernard GUILLO

Dany ROUGERIE



Éric PEGUIN



Simon BRIE



Etienne CASSUTTI



Fernand VENTURA



Gérard COLIN



Roland WENTZ



Daniel BASSET



Jean Pierre MOUSSARD



Daniel JOUANADE



Michel TUFFERY



Patrick PES

Conseillers Techniques



Gérard JULOU

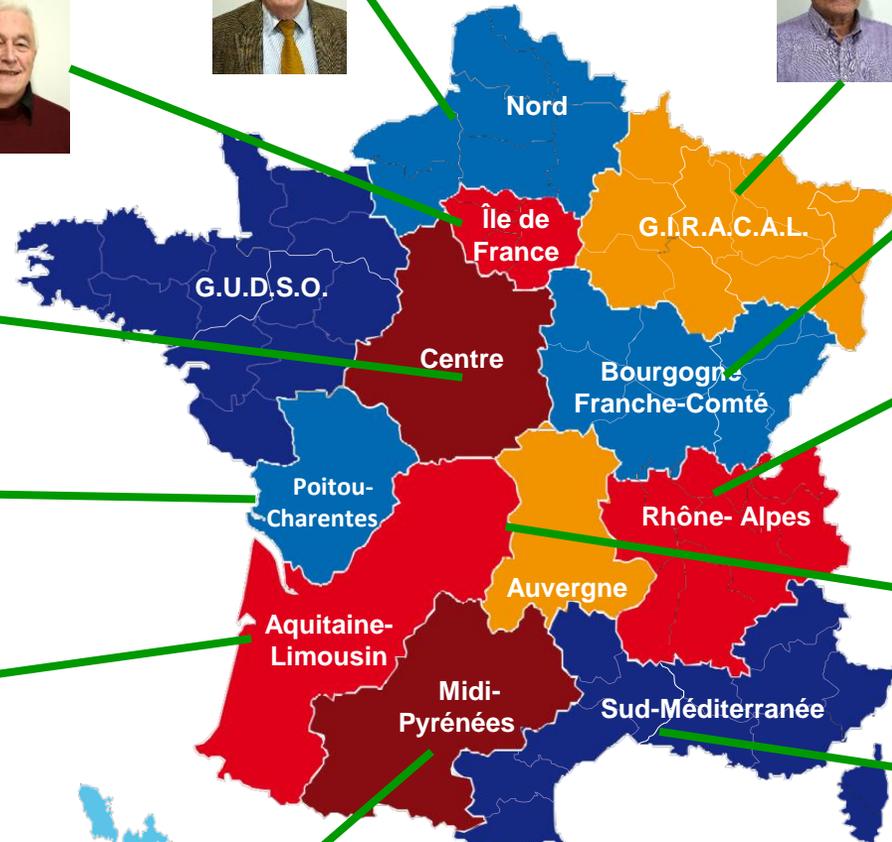


Guy MORAND

Président délégué



Daniel JOUANADE



A.S.P. ET LE RESEAU ASSOCIATIF

Adhésions

Place au sein du réseau



Adhésions F.N.S.P.F.

Situation au 31 décembre 2020 : 285 382

(+ 4 139 par rapport à 2019)

- Membres actifs: **191 687 (+ 825)**
(SPV/SPP/SP privés)
- Membres associés: **93 695 (+ 3 314)**
 - ✓ P.A.T.S.: 4 893 (+ 812)
 - ✓ J.S.P.: 28 609 (+ 1 044)
 - ✓ Bénévoles, volontaires civils : 3 559 (+ 54)
 - ✓ S.P. privés : 239 (+ 24)



Adhésions F.N.S.P.F.

✓ **A.S.P.**: **56 395** (+ 1 380)

✓ Pas d'A.S.P. adhérents :

- ✓ Départements d'Ile de France défendus par la B.S.P.P. : *Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne*
- ✓ Caraïbes-Atlantique : *Saint Pierre et Miquelon, Saint Barthélémy, Saint Martin*
- ✓ Océan Indien-Pacifique : *Polynésie française, Wallis et Futuna*



Place des A.S.P. au sein du réseau

Amicales :

* En fonction des statuts, différents d'une amicale à l'autre, les A.S.P. sont, ou ne sont pas, intégrés en qualité de membres, voire d'administrateur avec voix délibérative ou consultative.



Place des A.S.P. au sein du réseau

Unions Départementales :

Conseil d'administration :

(réponses de 82 départements)

- * A.S.P. représentés. : 80 départements
 - Voix délibératives : 51 départements
 - Voix consultatives : 27 départements

- * A.S.P. non représentés : 2 départements



Place des A.S.P. au sein du réseau

Unions Départementales :

Comité exécutif :

(réponses de 48 départements)

- * A.S.P. représentés. : 22 départements
 - Voix délibératives : 17 départements
 - Voix consultatives : 2 départements
- * A.S.P. non représentés : 26 départements



Place des A.S.P. au sein du réseau

Unions Régionales :

Conseil d'administration :

(réponses de 22 départements)

- | | |
|----------------------------|-----------------|
| * A.S.P. représentés. : | 13 départements |
| - Voix délibératives : | 13 départements |
| - Voix consultatives : | 0 département |
| * A.S.P. non représentés : | 9 départements |



Place des A.S.P. au sein du réseau

Fédération Nationale :

AUJOURD'HUI 15 OCTOBRE 2021

Conseil d'administration :

- * A.S.P. représentés par le Président Délégué de la commission
 - Voix consultative

Collège des Grands Electeurs :

- * Pas d'A.S.P.



Place des A.S.P. au sein du réseau

Fédération Nationale :

**DEMAIN 16 OCTOBRE 2021 : assemblée générale
extraordinaire pour modification des statuts**

Conseil d'administration :

- * A.S.P. représentés par le Président Délégué de la commission
- Voix délibérative

Collège des Grands Electeurs :

- * 1 A.S.P. par région fédérale



CONJOINT SURVIVANT

Prestations réglementaires

Actions éventuelles du réseau associatif



* *Procédures complètes non indiquées sur ces diapositives, voir le document :
« Droits et Actions pour les conjoints survivants à un ancien Sapeur-Pompier »*



Prestations réglementaires

- **Allocation de Vétérance (A.V.) :**

- S.P.V. des corps départementaux jusqu'au 31/12/2003
- S.P.V. des corps communaux ou intercommunaux

Maintien à 100% pour l'ayant-droit si décès à compter du 15 octobre 2009

- **Allocation de Fidélité (A.F.) :**

- S.P.V. des corps départementaux du 01/01/2004 au 31/12/2004
- Alignement de l'A.V. sur l'A.F. dans certains départements

Maintien à 100% pour l'ayant-droit si décès à compter du 15 octobre 2009



Prestations règlementaires

- **Prestation de Fidélité et de Reconnaissance (P.F.R. 1) :**
 - S.P.V. des corps départementaux de 2005 à 2015
 - S.P.V. des corps communaux ou intercommunaux adhérents à la P.F.R.

Selon l'option choisie, réversion possible à 50% pour l'ayant-droit concerné
- **Nouvelle Prestation de Fidélité et de Reconnaissance (N.P.F.R.) :**
 - S.P.V. des corps départementaux depuis le 1^{er} janvier 2016
 - S.P.V. des corps communaux ou intercommunaux adhérents à la N.P.F.R.

Réversion automatique à 50% pour l'ayant-droit choisi



Actions Réseau Associatif

- *Echelon local :*

- Amicales
- Unions Départementales
- Unions Régionales

- *Aides possibles :*

- Soutien moral, financier ou matériel d'urgence
- Constitution de dossier
- Recherche d'emploi
- .../...



Actions Réseau Associatif

- **F.N.S.P.F. :**

- Chaque adhérent à la F.N.S.P.F. est automatiquement adhérent à l'O.D.P.

- **O.D.P. :**

Deux types d'actions :

- « Œuvre des Pupilles » s'il y a des enfants à charge
 - « Solidarité Pompiers de France » s'il n'y a pas d'enfants à charge



Actions Réseau Associatif

- **M.N.S.P.F. :**

- **Complémentaire Santé**

- Souscription individuelle ou familiale
- Choix entre 5 garanties possibles :
 - « Santé 18 Initial »
 - « Santé 18 »
 - « Santé 18 + »
 - « Santé 112 Initial »
 - « Santé 112 + »



Actions Réseau Associatif

- **M.N.S.P.F. :**

- **Contrat fédéral associatif**

- Souscription collective par l'U.D.S.P.
- Choix entre 2 possibilités :
 - « C.F.A. »
 - « C.F.A. avec option Capital Décès Sapeur-Pompier de France »





la mutuelle
nationale des

SAPEURS - POMPIERS

DE FRANCE



**CONGRÈS NATIONAL DES SAPEURS-POMPIERS DE FRANCE
MARSEILLE 2021**

LES ANCIENS ET LA PANDEMIE

- **Vaccination**
- **Actions**



Vaccination

Anciens :

Proposition aux personnes volontaires pour être vaccinées

- * Tous les ASP : 21 départements
- * ASP des réserves : 11 départements
- * Epouses : 6 départements



Actions

Activation des réserves :

* 12 départements :

au sein des centres de vaccination :

- accueil et surveillance des vaccinés
- aide à la logistique (générale ou S.S.S.M.)
- tâches administratives



Actions

Activation des réserves :

* 5 départements :

autres missions :

- livraison de vaccins
- distribution de masques aux A.S.P.
- distribution de matériel aux E.H.P.A.D.
- vaccination à domicile
- .../...



GRANDS DOSSIERS D'ACTUALITE

- **P.P.L. Matras**
- **Missions des S.I.S.**
- **Valorisation de l'engagement des S.P.V.**
- **Numéro unique d'appel**
- **Réserves départementales**
- **D.E.T.T.**



P.P.L. Matras

- **P.P.L.** : proposition de loi déposée par Mr Fabien MATRAS, député du Var (ancien S.P.V.)
- **But** :
 - moderniser et consolider notre modèle de sécurité civile
 - valoriser les sapeurs-pompiers volontaires



P.P.L. Matras

• Chemin parlementaire :

• Assemblée Nationale :

- discussion en commission des lois de l'Assemblée Nationale le 12 mai 2021
- débat en séance publique à l'Assemblée Nationale le 27 mai 2021

• Sénat :

- discussion en commission des lois du Sénat le 21 juillet 2021
- débat en séance plénière au Sénat les 23 septembre 2021

• Commission paritaire mixte « Assemblée Nationale + Sénat » :

- discussion en commission le 7 octobre 2021

• Adoption définitive du texte :

- selon un calendrier prévisionnel, le 15 novembre 2021



S.S.U.A.P.

• Article 2 :

• Texte initial de la P.P.L. :

- Introduction de la notion de « soins d'urgence » dans les missions dévolues aux S.I.S.

• Assemblée Nationale :

- A précisé l'organisation de la formation aux soins d'urgence et prévu un décret en Conseil d'Etat pour déterminer les soins d'urgence pouvant être réalisés par les sapeurs-pompiers non membres du S.S.S.M.

• Sénat :

- Conforme

• Commission paritaire mixte « Assemblée Nationale + Sénat » :

- Conforme



Valorisation du S.P.V. et bonification retraite

• Article 22 :

• Texte initial de la P.P.L. :

- Attribution d'une bonification de retraite de trois trimestres pour 10 ans d'engagement de S.P.V. puis un trimestre supplémentaire tous les 5 ans

• Assemblée Nationale :

- Diminution de la durée d'engagement à 15 ans au lieu de 20 ans actuellement pour bénéficiaire de la N.P.F.R. (10 ans au lieu de 15 ans si incapacité médicalement reconnue)
- La revalorisation du montant de la N.P.F.R. interviendra par voie réglementaire

• Sénat :

- Conforme

• Commission paritaire mixte « Assemblée Nationale + Sénat » :

- Conforme



Valorisation du S.P.V. et bonification retraite

• Vœux de la commission fédérale des anciens :

Réévaluer les autres allocations de fin de service :

- *Allocation de vétérance*
- *Allocation de fidélité*
- *Créer un complément PFR 1 pour compenser la non augmentation du point de service depuis 2011*

(vœux soutenus à l'unanimité des délégués départementaux présents le 08/07/2021)



Numéro d'appel : 112

• Article 31 :

• *Texte initial de la P.P.L. :*

- Instauration du 112 comme numéro unique pour les appels d'urgence.

• *Assemblée Nationale :*

- A généralisé les plateformes communes entre les S.I.S. et les S.A.M.U.
- Trois types de configuration à tester pendant trois ans

• *Sénat » :*

- Réduction de l'expérimentation à 2 ans sur 2 configurations

• *Commission paritaire mixte « Assemblée Nationale + Sénat » :*

- Trois types de configuration à tester pendant deux ans



Réserves des S.I.S.

• Article 32 :

• Texte initial de la P.P.L. :

- Création d'une réserve citoyenne des S.I.S.

• Assemblée Nationale :

- Création après consultation du réseau associatif
- Développement et entretien de la culture de sécurité civile

• Sénat :

- Conforme avec deux modifications

• Commission paritaire mixte « Assemblée Nationale + Sénat » :

- Conforme



Réserve du Gard



Réserve Citoyenne Départementale des Anciens Sapeurs-Pompiers du GARD

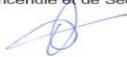
Unité Logistique et Restauration



Réserve du Gard



Fait en trois exemplaires originaux,
A Nîmes, le 23 mars 2021

Le Président du Conseil d'Administration du Service
Départemental d'Incendie et de Secours du Gard,

Monsieur Alexandre PISSAS

Le Président de l'Union Départementale
des Sapeurs-Pompiers du Gard,

Capitaine Alex PIETTE

Le Président de l'Association des anciens
des Sapeurs-Pompiers du Gard et Sympathisants

Lt-Colonel (ER) Thierry VALETTE



Convention signée en présence des membres du CA, du DDSIS et de représentants de CIS et de l'UDSP 30 et de l'AASP30.



Réserve du Gard

Convention « préambule »



CONVENTION relative à la mise en place d'une
RÉSERVE CITOYENNE DÉPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DU GARD

ENTRE

D'une part,
Le service départemental d'incendie et de secours du Gard représenté par Monsieur Alexandre PISSAS,
président du conseil d'administration du SDIS 30, ci-après dénommé « **SDIS30** »,

D'autre part,

L'union départementale des sapeurs-pompiers du Gard représentée par son président Capitaine Alex
PIETTE, ci-après dénommée « **UDSP30** »,

L'association des anciens sapeurs-pompiers du Gard et Sympathisants représentée par le Lt-Colonel (ER)
Thierry Valette, ci-après dénommée « **AASP30S** »

Ensemble dénommées les parties.

PREAMBULE

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action 2019-2021 pour les sapeurs-pompiers présenté le 28 septembre 2018 par le Ministre de l'Intérieur, le SDIS30 en partenariat avec l'UDSP30 et l'association des anciens sapeurs-pompiers du Gard décide de créer une Réserve Citoyenne Départementale des Sapeurs-Pompiers du Gard. (**RCDSP30**)

Celle-ci vise à permettre aux anciens sapeurs-pompiers et PATS, qui ont mis fin à leur engagement ou leur service, de poursuivre leurs activités citoyennes sous une forme différente.

Cette réserve basée sur le bénévolat permet de valoriser l'expérience et les compétences acquises tout au long de la carrière sapeur-pompier et PATS au sein du SDIS, en assurant des missions déclinées dans la présente convention.

Les missions menées par cette réserve sont complémentaires et viennent en appui de celles des sapeurs-pompiers encore en activité.

Elles permettent également de maintenir le lien générationnel et de transmettre les valeurs des anciens aux plus jeunes lors d'engagements communs.

Article 1 : Objet de la convention

Cette convention a pour objectif de définir les modalités de mise en œuvre de cette réserve départementale et les implications respectives des parties.



Réserve du Gard

Missions confiées à la RCDSP 30

Article 3 : Missions

Article 3.1 : Types de missions

Les missions confiées à la réserve citoyenne départementale peuvent être les suivantes (liste non exhaustive) :

1. Soutien technique et logistique pour des missions non opérationnelles : convoyage de véhicules et de personnels lors de formations, stages ou manœuvres de grande ampleur, convoyage de véhicules pour effectuer des contrôles, entretiens ou transferts, préparation des épreuves sportives, aide logistique lors de manifestations départementales ou grands événements, etc.
2. Soutien technique et logistique pour des missions opérationnelles : soutien alimentaire lors des interventions ou exercices de grande ampleur et/ou de longue durée, aide à la recherche de personnes égarées, etc.
3. Représentation : présence lors de manifestations départementales, hommages et cérémonies, etc.
4. Développement et valorisation du volontariat.
5. Sensibilisation de la population aux risques et à leur prévention : participation aux manifestations exceptionnelles du département, aux journées intérieures de la sécurité civile, intervention en qualité d'informateurs auprès des établissements scolaires, etc.
6. Participation aux actions citoyennes de formation secourisme ou dans tout autre domaine de compétence des membres, après validation par les services du SDIS

Article 3.2 : Mobilisation de la RCDSP30

Les demandes d'interventions conformément à l'article 3.1 seront formulées par une autorité hiérarchique du SDIS 30 (Chef de groupement, Chef de centre ou de service) de la manière suivante :

1. Contact téléphonique aux personnes habilitées par l'UDSP 30 (**Annexe 4**)
2. Confirmation par e-mail de l'autorité du SDIS 30 à l'adresse suivante : thierryvallette2007@orange.fr & a.anciensp@sdis30.fr

L'ordre de mission est formalisé par l'e-mail de l'autorité du SDIS qui fera office de demande officielle. Un formulaire type (**Annexe 5**) sera joint au mail afin de décrire la demande.

Pour le cas particulier des missions de soutien à l'activité opérationnelle, seul le CODIS30 est habilité à formuler les demandes auprès des personnes ressources. Cette sollicitation respectera les consignes en vigueur relatives à la logistique en opération.

Dans tous les cas, le PUD 30 sera informé par les personnes ressources de toute mission validée par l'ensemble des parties.



Réserve du Gard

La spécificité Logistique

- Parmi les nombreuses missions proposées à l'article 3 « Missions » figure : Soutien technique et logistique pour les missions opérationnelles et particulièrement le soutien alimentaire lors des interventions ou exercices de grande ampleur et / ou de longue durée.....



- Il faut savoir que les ASP du Gard ont participés plusieurs fois à des missions de soutien :
 - AUDE : « Inondations » Octobre 2019
 - GARD : « Inondations Nord du département » Septembre 2020
 - ALPES-MARTIMES : «Episode méditerranéen Breil-sur-ROYA » Octobre 2020 (1 mois)
 - GARD : « Intempéries Sud du département » Septembre 2021
 - Bernis (3 jours)
 - Alès (1 jour)



Réserve du Gard

Organisation de la structure

Sur le plan humain

- Elle s'appuie sur un effectif de 50 Anciens SP ou PATS
- Un encadrement d'une dizaine de cadres
- Des compétences dans le domaine de la restauration et du soutien



Réserve du Gard

Organisation de la structure

Sur le plan matériel

- Elle s'appuie sur :
 - 2 VTP
 - 1 VL + remorque
 - 1 VID Isotherme
 - 1 camion Cuisine
 - 1 Groupe électrogène 10 KWA



Réserve du Gard

Présentation du camion cuisine

- Grand plan de travail avec:
 - 2 friteuses
 - 1 grill/ plancha
- 1 four
- 2 gaz
- 1 bain-marie



- 1 Frigo
- 1 congélateur
- 1 Evier « eau chaude et froide »
- 2 banques réfrigérées
- Ensemble de matériel de cuisine



Réserve du Gard

La cantine en fonctionnement opérationnel



Réserve du Gard

Une mission marquante : Breil-sur-Roya

- 20 jours d'engagement non stop et plus de 7000 repas servis à l'ensemble des sauveteurs « pompiers, militaires, entreprises et services de l'Etat et collectivités, entreprises privées, bénévoles et population. »
- Avec le constat que sans le concours de départements de Sud-Méditerranée notamment: les Alpes-de-Hautes Provence, la Lozère, l'Aude, l'Hérault, il aurait été difficile de tenir aussi longtemps.
- Les Anciens de Sud-Méd réfléchissent à la constitution d'une unité Régionale capable de fédérer les départements de la région lors de grands événements.



D.E.T.T.

Directive Européenne sur le Temps de Travail



D.E.T.T.

- **But :**

- **Protection des travailleurs :**

- 11 heures de repos consécutifs
- 48 heures de travail hebdomadaire maximum

- **Travailleur en droit européen :**

- **Conditions :**

- Subordination
- Indemnisation
- Programmation



D.E.T.T.

- Sapeur-pompier volontaire français :
 - *Il existe un risque par rapport au droit européen:*
 - Subordination : **chef de centre**
 - Indemnisation : **indemnités horaires**
 - Programmation : **tableau de service**



D.E.T.T.

• Sapeur-pompier volontaire français :

- Affirmation de manière forte que le S.P.V. n'est pas un travailleur au regard du droit français
- Renforcement de l'engagement citoyen
- Volonté du gouvernement français et des parlementaires de porter au niveau de l'U.E. une initiative en faveur d'une directive visant à protéger l'engagement citoyen sous toutes ses formes dans les états membres
- Profiter de la présidence française au premier semestre 2022 pour faire évoluer ce dossier



A.S.P. Mag



Soyez acteurs de votre magazine :

- *Envoyez des articles*
- *Présentez des portraits de «personnages emblématiques» de votre département*
- *Racontez des interventions qui vous ont marqué*
- *Décrivez du vieux matériel*
- ...



A.S.P. Mag

SAPEURS-POMPIERS
DE FRANCE
LES ÉDITIONS

Abonnez-vous !

ASP mag

Votre magazine, votre actualité...



Le drone fait sa place

JE M'ABONNE au magazine ASP mag
1 an = 25,50 €*

Tarifs inchangés pour 2021

LE MAGAZINE DES ANCIENS SAPEURS-POMPIERS, c'est toute l'actualité des ASP de France

Abonnement individuel Remettez ce bulletin accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre des **Éditions des sapeurs-pompiers de France**, 32, rue Bréguet - 75011 Paris / Tél. : 01 49 23 18 24 / E-mail : abonnement@pompiers.fr

Nouveau abonné **Renouvellement** **Oui, je m'abonne pour 1 an / 25,50 €*** (incl. 3 numéros) Je souhaite recevoir une facture

Nom : _____ Prénom : _____

Lieu-dit et adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Tél. : _____

E-mail (obligatoire) : _____

Abonnement collectif Je souhaite recevoir une facture

Société / SIRET / Activité : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Lieu-dit et adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Tél. : _____

E-mail (obligatoire) : _____

S'abonner en ligne



Andez-vous !

Prix	Quantité (maximum deux)	Total
1 an	1	25,50 €

Les ASP Mag sont, dans le cadre de votre abonnement, un traitement de vos données à caractère personnel. Conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, nous requérons d'un email valide à vos données, de rectifier et de supprimer. Nous serons vos droits en adressant un mail à : abonnement@pompiers.fr. Pour retrouver l'ensemble des informations sur vos droits, contactez nous à : www.pompiers.fr/magazine/abonnement

1. Tarif valable jusqu'au 31/12/2021.
2. *Collectif - à partir de 3 exemplaires livrés à la même adresse d'entreprise / union.

ASP mag N° 35 (décembre 2021)

Découvrez la nouvelle formule



LE DRONE FAIT SA PLACE

Dossier

Actu : Covid-19, la deuxième vague en question

Réunion : Jean-Pierre Moussard, ASP de l'Ain

Histoire : l'accident ferroviaire en gare de Lyon (Paris)

CONGRÈS NATIONAL DES SAPEURS-POMPIERS DE FRANCE
MARSEILLE 2021



QUESTIONS DIVERSES



Journée des Anciens

Repas local avec spectacle et animation dansante

Apéritif Marseillais

Aïoli ...

Visite de la grande caserne

Activités sur le site du Parc Chanot

Journée organisée par les A.S.P. du 13 ; un grand merci à eux.



Questions - Débat

Veillez poser des questions uniquement d'intérêt général.

Les cas particuliers ne peuvent pas être traités devant une assemblée aussi nombreuse.

Merci de votre compréhension.



Commission des Anciens

CONGRES NATIONAUX :

2022 : NANCY

2023 : TOULOUSE

2024 : MÂCON



Commission des Anciens

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

À BIENTÔT L'ANNÉE PROCHAINE

À PARIS À LA RÉUNION DES DÉLÉGUÉS

OU

À NANCY AU CONGRÈS NATIONAL

